

Préparer le planning d'un salarié OGEC



CONTEXTE

Fin avril/début mai, vous devrez préparer vos plannings prévisionnels pour l'année scolaire 2022/2023. Qu'est-ce que l'annualisation ? Quels sont les objectifs de la planification ? Comment procéder ?

PUBLIC

Chefs d'établissement du 1er degré

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre l'annualisation et l'horaire rémunéré Réaliser le planning d'un salarié pour une année
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> Les règles de l'annualisation en fonction des accords de branches et de la convention collective (jour à 0h, Congés payés...) Lien avec le bulletin de paie Comprendre l'outil d'annualisation proposé par le service RH Réaliser un exemple de planning
MODALITES	<p>METHODES Permettre d'élaborer un planning en intégrant les différents paramètres liés au droit du travail et des accords de branches. Vous aurez besoin d'un ordinateur portable et d'un dossier salarié (emploi du temps, contrat, bulletin de salaire). Connaissances d'Excel de base</p> <p>INTERVENANT Yolande GABORIT/ Manuella DRAPEAU</p>

	Maxi 10 personnes		La Roche-Sur-Yon (DEC)
	9h – 12h		Mercredi 3 mai 2023

INSCRIPTION

Avant le 3 octobre 2022

Utiliser le formulaire d'inscription en ligne : [Cliquez ICI](#)

Pour toute information complémentaire : service 1^{er} degré – severine.rondeau@ddec85.org